

Les Cascades du Hérisson en boucle



Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Le Hérisson en fait de belles ! Ses 7 cascades avec 31 sauts : entrée ou dessert suivant le choix du départ de ce parcours ! Une journée pour en prendre plein les yeux, au propre comme au figuré !

Durée	4h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	12,14 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	363 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	358 m	Commune	Menétrux-en-Joux (39130)
Point haut	774 m	Régions	Massif du Jura, Haut-Jura
Point bas	513 m		



Trace n° 358770

Description

Ce circuit est tracé depuis le parking de la [Maison des Cascades](#). Il peut partir de 2 autres lieux (voir le chapitre Infos Pratiques).

(D/A) Se diriger vers la Maison des Cascades. Prendre sur la droite le chemin qui longe le cours d'eau.

(1) Première et plus imposante chute qui en fait est une succession de sauts. Continuer en gravissant les escaliers et passerelles.

(2) Après être arrivé au sommet de cette première cascade, continuer sur le chemin parfaitement tracé qui suit le Hérisson.

(3) En haut de cet escalier, virer à droite et suivre le panneau [Saut de la Forge](#).

(4) À ce carrefour, prendre à gauche du point restauration et continuer jusqu'au Moulin Jeunet. Le dépasser et, au prochain carrefour, prendre sur la gauche la passerelle.

(5) Traverser le cours d'eau sur la passerelle, monter le chemin qui aboutit près d'un ensemble de chalets et partir sur la route en virant à droite, rejoindre le hameau de la Fromagerie.

(6) Continuer sur la droite pour passer entre 2 boutiques et des statues sculptées dans des troncs d'arbres. Continuer sur le GR®559A.

(7) Virer à droite, franchir le Hérisson, virer de nouveau à droite pour atteindre le [Saut Girard](#). Poursuivre en suivant le ruisseau.

(5) Continuer tout droit et laisser la passerelle à main droite prise auparavant.

(4) Continuer en obliquant légèrement sur la droite.

(3) Au carrefour Château Garnier, virer à droite et traverser le Hérisson. Le chemin est à main droite peu après la traversée, il monte en pente douce.

(8) Arrivé quelques mètres avant la route, plonger sur la gauche et suivre l'unique chemin tracé et avec quelques balises Jaunes.

(9) Rejoindre la route D39 sans la traverser. Prendre sur la gauche les escaliers qui amènent au Belvédère de l'Éventail. Arrivé au belvédère (vue plongeante sur l'Éventail et la vallée), faire demi-tour et emprunter le premier chemin sur la gauche (ne pas remonter les escaliers). Poursuivre ce sentier qui est quasi parallèle à la route.

(10) Déboucher sur la route, la traverser pour prendre le chemin assez large en face. Poursuivre jusqu'à l'entrée dans le village de Menétrux-en-Joux. Contourner la chapelle par la droite, déboucher sur la voie principale.

(11) Traverser cette voie, laisser la Rue des Rochettes sur la droite. Prendre la Rue des Cascades à droite (parallèle à la route). Avant la dernière bâtisse, virer à droite, puis, au prochain carrefour, à gauche.

Poursuivre sur ce chemin (GR®559) permettant de respirer dans les ombrages de la forêt.

En arrivant à la Maison des Cascades, suivant la saison, régler le parking pour retrouver le véhicule **(D/A)**.

Points de passage

- D/A - Maison des Cascades**
N 46.615051° / E 5.846138° - alt. 513 m - km 0
- 1 Première vue sur les cascades - Cascade de l'Éventail (Menétrux-en-Joux)**
N 46.613566° / E 5.852026° - alt. 526 m - km 0.52
- 2 Vue panoramique depuis le ruisseau en basse eaux - Cascade de l'Éventail (Menétrux-en-Joux)**
N 46.613832° / E 5.856961° - alt. 610 m - km 1.04
- 3 Carrefour du Château Garnier**
N 46.615048° / E 5.866614° - alt. 696 m - km 1.85
- 4 Carrefour du Saut de la Forge**
N 46.61381° / E 5.868953° - alt. 708 m - km 2.09
- 5 Passerelle à main gauche à l'aller - Hérisson (rivière) - Affluent de l'Ain**
N 46.613169° / E 5.874975° - alt. 717 m - km 2.6
- 6 Prendre à droite, passer devant la statue en bois**
N 46.618143° / E 5.881141° - alt. 774 m - km 3.45
- 7 Prendre 2 fois de suite sur la droite**
N 46.61245° / E 5.883851° - alt. 731 m - km 4.13
- 8 Prendre à gauche avant l'arrivée sur la route**
N 46.617259° / E 5.861435° - alt. 758 m - km 6.34
- 9 Garder la gauche en débouchant sur la route**
N 46.616389° / E 5.852573° - alt. 751 m - km 7.26
- 10 Traverser la route et prendre en face**
N 46.619241° / E 5.839237° - alt. 718 m - km 8.79
- 11 Obliquer à gauche**
N 46.623279° / E 5.828948° - alt. 673 m - km 9.82
- D/A - Maison des Cascades**
N 46.615058° / E 5.846138° - alt. 513 m - km 12.14

Informations pratiques

Ce parcours doit absolument se faire très bien chaussé, même s'il est très populaire et médiatisé !

Cette randonnée peut avoir plusieurs points de départ.

Celui décrit dans cette présente feuille se réalise depuis le parking principal. Il est payant en saison (5€ en 2016). Cette contribution permet l'aménagement et l'entretien de ce Site Naturel Classé et l'accès aux salles d'expositions et le film documentaire.

Deux autres départs peuvent être possibles :

- Depuis le hameau de la Fromagerie (6), dans ce cas, prendre la description à partir de ce WPT.
- Depuis le parking de Bonlieu-Saut de la Forge (4), dans ce cas, prendre la description à partir de ce WPT.

Dans tous les cas, la portion entre (3) et (5) est en aller-retour.

Ne pas hésiter à prendre les sentiers latéraux pendant la montée des cascades en aller-retour ; ils débouchent sur des belvédères.

Le dénivelé calculé n'est pas correct, la méthode de calcul pour des gorges comme celles-ci n'est pas adaptée. Il est d'environ 300m en positif.

Ce parcours peut être réduit :

En (3), virer à gauche et poursuivre par (8) et continuer. Longueur 7.9km.

En cas d'accident, faire le 112.

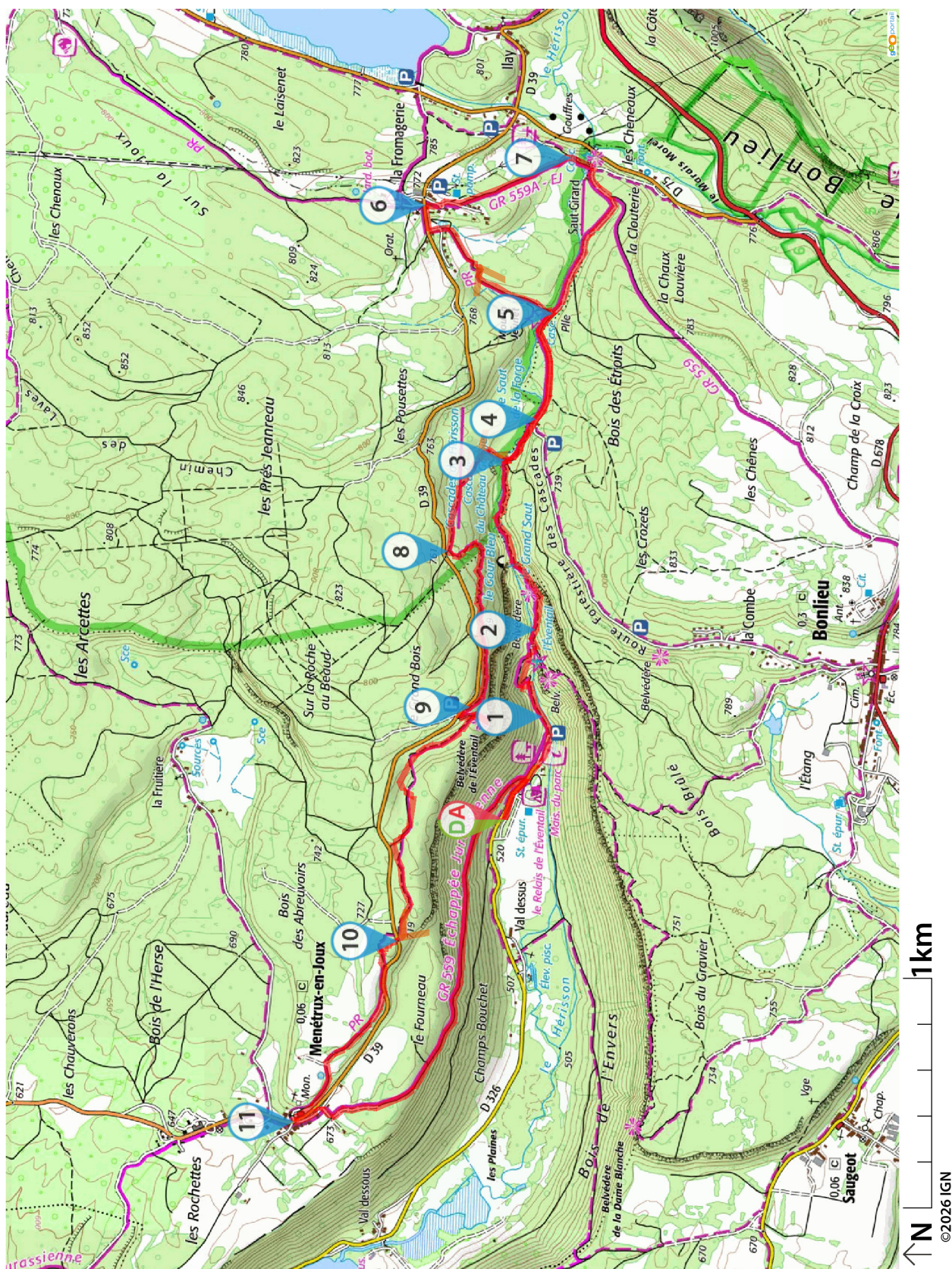
Remarque : je conseille vivement de prendre ce circuit (peut importe le lieu de départ) dans le sens décrit ; le chemin souvent préconisé dans les guides est en montée-descente (ou l'inverse) des cascades. Il présente un danger de glissade sur les pierriers humides. De plus, découvrir les cascades à la montée est beaucoup plus beau. Dans cette description, le passage au belvédère de l'Éventail est un plus.

À voir

Toute la région des lacs présente de très belles découvertes et de très nombreuses randonnées.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-cascades-du-herisson-en-boucle/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.